



Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé  
CGT Enseignement Privé

- Secteur Enseignement Agricole Privé -

[agricole@cgt-ep.org](mailto:agricole@cgt-ep.org)

06-08-18-69-87

Agricole

Courrier LR / AR

Monsieur le Ministre

78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP

Montreuil, le 30 mai 2022

Objet :

Dysfonctionnements du Ministère

Monsieur le Ministre,

Comme indiqué dans nos courriers des 19 et 23 mai courant, la DGER se félicite régulièrement des succès de l'enseignement agricole tant en terme de réussite aux examens que d'intégration professionnelle. Vous vous félicitez également de la place de l'enseignement agricole au sein du dispositif national de formation.

A l'inverse, le bilan social de l'enseignement agricole privé – étudié lors de la séance du CCM du 24 mars 2022 montre clairement :

- Une insatisfaction croissante des agents envers l'Etat employeur et un sentiment de dégradation des conditions de travail avec des procédures de travail de moins en moins claires ;
- Une perte de confiance inquiétante dans l'avenir pour les conditions de travail et les perspectives de carrière et un manque de soutien dans les situations difficiles.

Concrètement et à titre du vécu quotidien des agents, vos services

- Ne comprennent pas le problème structurel de la catégorie3 ;
- Restent sourds aux données du bilan social ;
- Ne maîtrisent pas les techniques de base des enquêtes ou de la communication en réunions, omettent de consulter les organisation syndicales ;
- Oublient systématiquement qu'un texte doit être adapté et transposé à ses agents ;
- Ne gèrent pas comme il se doit les rendez-vous de carrière;
- Appliquent un tel turn-over que les dossiers ne sont pas suivis et les erreurs du passé systématiquement reconduites ;
- etc,...

Notre organisation vous alerte solennellement au début de votre nouvelle mission de cette dégradation sans précédent dans le suivi de vos agents. La COVID, les confinements, les changements d'équipe ont beau dos et nombre de nos questions ont comme seules réponses la mise en place de groupes de travail hypothétiques ou le renvoi vers des expertises dilatoires.

.../...

Faut-il vous rappeler que les moyens sont régulièrement en baisse alors que la charge de travail des enseignants ne fait qu'augmenter ou subit des injonctions paradoxales ? Précarisation croissante des salariés du Ministère de l'Agriculture d'un côté et panne sèche des dispositifs de formation en vue des enseignants de l'autre ...

Faut-il vous rappeler aussi que l'établissement des nouveaux référentiels de formation a impliqué une restriction considérable des moyens fournis à l'enseignement agricole ? Baisse très sensible des volumes de formation, des seuils de dédoublement, de l'interdisciplinarité, des travaux pratiques : de tout ce qui faisait la spécificité de notre enseignement et l'adéquation à un public spécifique.

Faut-il vous rappeler enfin que nombre de réformes ont été menées malgré des avis très défavorables en CNEA ?

Les enseignants attendent le signal fort d'un véritable soutien de leur employeur à leur travail et des réponses à leurs questionnements quotidiens.

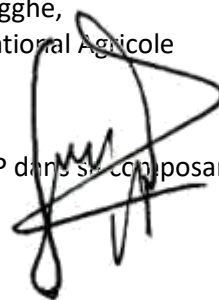
Récemment encore et contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales tant privées que publiques, votre Ministère a décidé de mettre en place le vote électronique (élections professionnelles 12/2022) pour un appel d'offre de 1 300 000 € HT. Cette opération provoquera un déni de démocratie évident et coute l'équivalent de 40 enseignant-es TIM sur une année ! Comment expliquer cela aux personnels souvent privés d'une simple adresse électronique professionnelle ou d'un portail d'information minimum, confrontés à un quotidien douloureux ou attendant près d'une année pour des remboursement de frais d'examens...

La CGT-EP demande à vous rencontrer dans les plus brefs délais pour étudier avec vous des solutions concrètes qui nous permettraient de sortir de l'impasse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Damien Smagghe,  
Secrétaire national Agricole

Pour le SNEIP dans sa composante agricole



Copie à : agents du MAA